



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# LES **RENCONTRES** ASSOCIATIVES de Provence

SEPTEMBRE/NOVEMBRE 2024



# RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

## Informations aux associations

2025

Département des Bouches-du-Rhône



# Programme

**Les subventions en chiffres et le guide des aides**

**Conseils sur le dépôt d'un dossier  
L'accompagnement au dépôt de dossier**

**La Direction de la Culture**

**Temps d'échanges**



# Les subventions aux associations

**88**

**Millions d'€ attribués en 2023**

**Plus de**

**7 200**

**demandes déposées**

**5 000**

**3 000**

**dossiers subventionnés représentant  
associations**



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des Relations avec les Associations et les Particuliers  
SRAP



# Guide des aides aux associations

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE



Le guide des associations est accessible en téléchargement :

[https://www.departement13.fr/filadmin/user\\_upload/assos/guide\\_assocs/guide\\_des\\_associations-2023.pdf](https://www.departement13.fr/filadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf)

Un mode d'emploi des subventions pour connaître les dispositifs d'aides financières, techniques et matérielles en direction des associations.



GUIDE DES AIDES  
AUX ASSOCIATIONS



DIRECTION DE LA VIE LOCALE  
Service de la vie associative  
FICHE N° 27 - ÉDITION 2023

## SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE FONCTIONNEMENT

### OBJECTIF

- ▶ Soutenir le fonctionnement général des associations ou des projets spécifiques ou des manifestations.

### BÉNÉFICIAIRES

- ▶ Associations œuvrant pour la préservation du lien social et présentant des initiatives sur le terrain ne s'inscrivant pas dans un domaine spécifique (culture, sport, insertion, etc.).
- ▶ Associations œuvrant pour le développement de la vie associative.

À titre d'exemple : les associations d'animation de quartier et de promotion de la vie sociale au sens large, les associations d'animation populaire, les associations promouvant les valeurs de citoyenneté, d'intégration, de paix, de défense des droits de l'homme et de lutte contre les dérives sectaires, etc.

### CONDITIONS / ÉLIGIBILITÉ

- ▶ Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir des associations de locataires, de parents d'élèves, la célébration d'anniversaires, les mouvements politiques, l'enseignement supérieur, les associations culturelles, les associations suivant l'intérêt d'une seule personne, et les associations ayant une activité assimilée à une prestation commerciale, etc.

### NATURE DES AIDES ACCORDÉES

- ▶ Subvention pour le fonctionnement général de l'association ou pour une action spécifique (manifestation, projet particulier).

### MODALITÉS

- ▶ L'octroi et le montant de la subvention s'apprécient sur présentation du dossier de demande (ex : note, descriptif du dossier, plan de financement, comptes de résultats...)
- ▶ Se reporter à la rubrique "Dépôt de demande de subventions : mode d'emploi".

### FORMULATION DE LA DEMANDE

- ▶ Dépôt du dossier en ligne conformément aux dates butoirs indiquées sur le site internet du Département : <https://subventions.departement13.fr/>
- ▶ Joindre au dossier tout document (format numérique) permettant d'apprécier l'intérêt du projet, le public concerné, la portée géographique des actions...
- ▶ Il est conseillé de ne pas présenter plus de quatre dossiers par an.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
DIRECTION DE LA VIE LOCALE SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE  
PÔLE SOUTIEN VIE ASSOCIATIVE  
04 13 31 37 61 / 04 13 31 39 08 / 04 13 31 39 15  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 52, AVENUE DE ST-JUST - 13004 MARSEILLE

# Dossier dématérialisé: Une adresse unique

Une seule adresse pour déposer les demandes de subvention

→ <https://www.departement13.fr/subventions/>

# Les dates clés : dossiers 2025

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)

**Début dépôt**  
**Lundi 2 septembre 2024**

**Date limite de dépôt**  
**Colloques et Congrès**  
**Lundi 31 mars 2025**

**Date limite de dépôt pour un**  
**traitement prioritaire**  
**Mercredi 15 janvier 2025**

**Date limite de dépôt et de**  
**complétude**  
**Lundi 30 juin 2025**

**Tout dossier non complété avant la date limite du 30 juin 2025 sera rejeté**



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES**  
**DU RHÔNE**

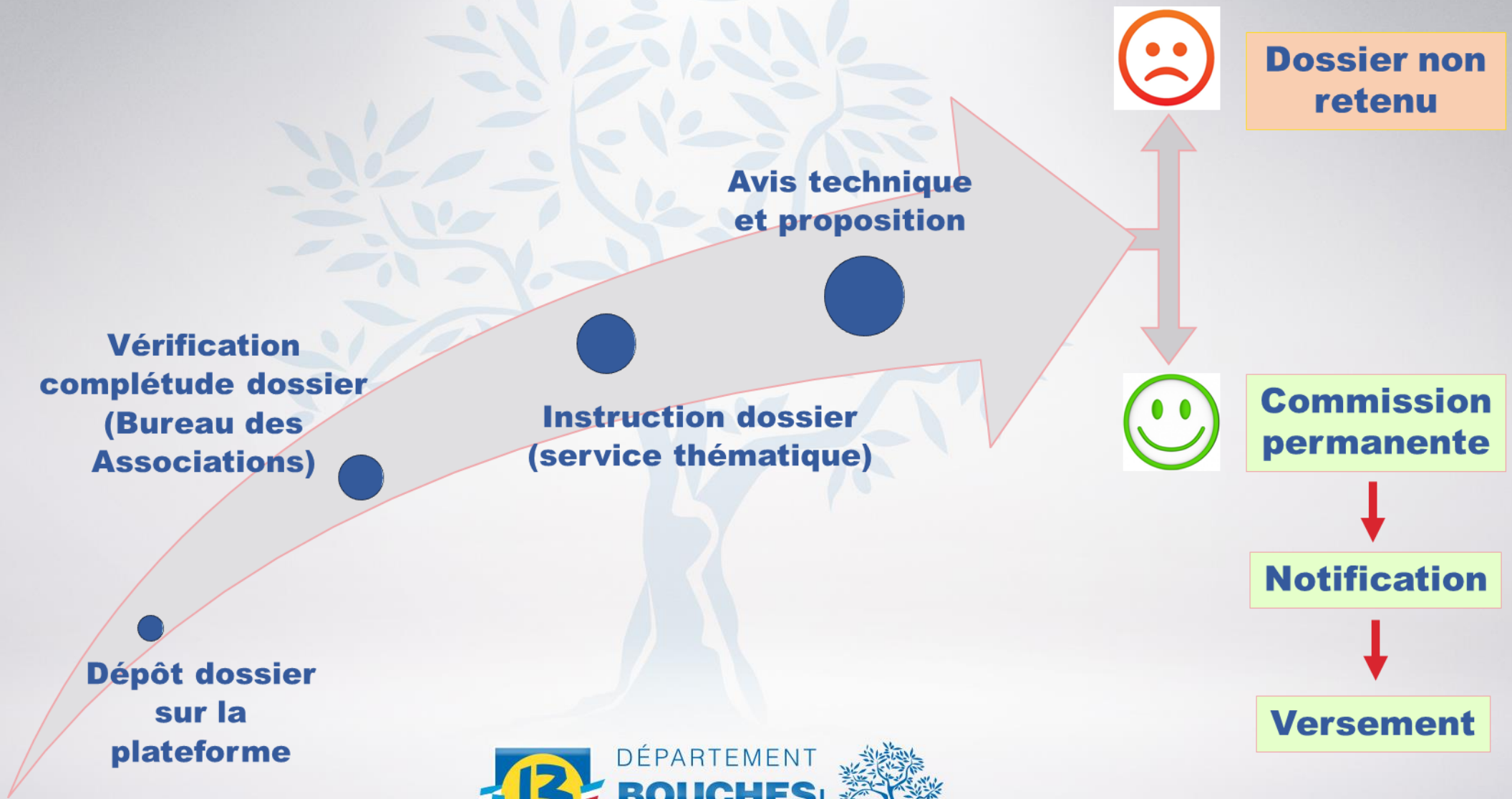




# Le conseil : Déposer tôt !

- Vous pouvez déposer votre dossier dès le début de la campagne de dépôt (dès septembre N-1).
- Avantage : un dossier traité plus rapidement.

# Circuit du dossier



# Types de demandes

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association: salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurance, électricité / cotisations, subvention de fonctionnement, petits matériels de bureau, produits financiers, etc.
- Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

## INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achats de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.
- L'autofinancement de l'association à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles est fortement recommandé.

# Types de demandes

## PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

## MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.

# Les étapes du dépôt de dossier

- Les DOCUMENTS RESSOURCES : ensemble des formulaires nécessaires au dépôt de dossier (modèles vierges, formulaires spécifiques...)
- La FICHE TIERS : fiche de présentation de l'association (documents administratifs, renseignements...)
- DEPOSER SON DOSSIER
- Comment SUIVRE SA DEMANDE DE SUBVENTION (état du dossier, contacter l'agent instructeur...) ?



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Documents ressources


## Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER


Assos - Instruction : Direction de  
l'Agriculture et des Territoires  
Nature du projet: Fonctionnement général

 Asso-TAG-001439

ASSOCIATION JE  
DEMANDE UN  
SUBVENTION  
(ASSOCIATION TEST POUR  
LES BESOINS DES  
SERVICES)


 17/07/2023

 17/07/2023


Demandé : 1 € 




DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -  
BUREAU DES ASSOCIATIONS  
Type de demande: Fonctionnement  
général 

 BA-090995


ASSOCIATION JE  
DEMANDE UN  
SUBVENTION  
(ASSOCIATION TEST POUR  
LES BESOINS DES  
SERVICES)

 17/07/2023

 17/07/2023

Demandé : 1 € 



 BA-090723

C'est dans  
cette rubrique  
que vous  
aurez accès  
aux  
formulaires  
spécifiques,  
modèles  
etc...

# Détail fiche tiers

1 - Cliquer sur  
« Détail fiche  
tiers »

2 - Mettre à jour  
les 6 onglets –  
L'onglet  
« Documents  
administratifs »  
est dédié à tous  
les documents  
administratifs de  
l'association

## Détail Fiche Tiers

 Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».

Identification

IBAN

Documents Administratifs

Renseignements

Détails

Contacts


Identification de l'association

Nom \* ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES S 

Sigle \* HH 

Association déclarée en Alsace-Moselle  Oui  Non

Date de déclaration à la préfecture \* 15/06/2012 

N° de SIRET \* 00000000000000 

(composé de 14 caractères numériques)

Coordonnées

# Déposer un dossier

1 - Cliquer sur  
« Rechercher une aide »

2 - Cliquer sur la flèche à  
la droite de « Bureau  
des associations »

3 - Cliquer sur « Déposer  
un dossier »

4 -Après avoir cliqué sur  
« Déposer un dossier »,  
la plateforme vous invite  
à vérifier d'abord la  
fiche tiers

**DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE**

René JEDEMANDE  
Gestion des subventions et des aides individuelles  
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERS

Actualités  
21/09/2023  
ASSOCIATIONS : NOUVELLE VIDEO A VOTRE DISPOSITION

**DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS**  
Associations  
28 DOSSIER(S) EN COURS  
BA  
Type de Bénéficiaire: [Icon] →

RIB libellé au nom de l'Association  
Les derniers comptes financiers sur 12 mois (Bilan-Compte de résultat-annexe), approuvés en Assemblée Générale, signés par le Président et le Trésorier  
Rapport du commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations qui ont reçu annuellement

↑ DÉPOSER UN DOSSIER  
SUIVRE MES DOSSIERS

RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES

Confirmation de mes informations personnelles \* Champs obligatoires

Détail Fiche Tiers

Avant d'accéder au formulaire de demande de votre dossier, merci de confirmer que les informations renseignées dans les différents onglets ci-dessous sont à jour.

Identification Renseignements Détails Contacts IBAN Documents administratifs

Identification de l'association  
Nom du bénéficiaire (Association, Collectivité...)\* LES CHEVALIERS DU ROY

**DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE**



# Suivre un dossier

Cloche rouge = en attente de complétude

Cliquer sur « [Suivre mes dossiers](#) »


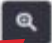



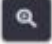

BOUCHES DU RHÔNE

Gestion des subventions et des aides individuelles  
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERCE

### Mes derniers dossiers

**TOUT AFFICHER**

DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	<b>BA-090723</b> ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	01/06/2023 07/06/2023	Demandé : 2 000 €	  
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	<b>BA-090655</b> ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 3 000 €	 
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	<b>BA-090654</b> ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 1 000 €	 

### État de mes dossiers

Accéder à mon dossier en [modification](#)

# Contacter son agent instructeur

1 - Cliquer sur  
« Suivre mes  
dossiers »

RECHERCHER UNE AIDE


SUIVRE MES DOSSIERS


DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS


2 – Passer la  
souris sur  
l'infobulle bleu  
pour visualiser  
l'identité et les  
coordonnées de  
l'agent en charge  
de votre dossier


DEPÔT DU DOSSIER DE  
SUBVENTION - BUREAU DES  
ASSOCIATIONS


Type de demande: Fonctionnement  
général 

 BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION  
(ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES  
SERVICES)

 23/05/2023

 23/05/2023

Demandé :  
3 000 € 



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU-RHÔNE**



# Points de vigilance

## Liste des membres du Conseil d'Administration

- Fournir ce document dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.

## RIB / IBAN

- Libellé au nom de l'association.

## Comptes annuels (NOUVEAUTE)

- Sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier : (N-3 + N-2 obligatoire + si possible N-1).
- Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, ils doivent être accompagnés des rapports du CAC sur les mêmes années.

## Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (NOUVEAUTE)

- Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir ce document dans l'onglet « Eléments justificatifs » (N-3 + N-2 + N-1 obligatoire).

## Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

## Rapport global d'activité (NOUVEAUTE)

- Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG (N-2 obligatoire + si possible N-1 ou rapport provisoire signé par le président).

## Programme global d'activité

- Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.

# Modalités de versement des subventions allouées

## FONCTIONNEMENT

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties

## INVESTISSEMENT

- Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier + Compte rendu financier à transmettre dans les trois ans suivant la date du vote en Commission permanente (hors spécifié dossiers culture)

## PROJETS SPÉCIFIQUES

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre avant le 30 juin de l'année qui suit le vote en Commission permanente

## MANIFESTATIONS

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre dans les meilleurs délais



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# Nouveautés 2024 !

**Vous êtes une association et souhaitez être accompagné dans le dépôt d'une demande de subvention?**

## Une hotline dédiée aux associations

Contactez-nous!

**04 13 31 13 14**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30.

## Un accompagnement de proximité réparti sur tout le territoire

17 Maisons du Bel-Âge des Bouches-du-Rhône et 2 Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports vous reçoivent désormais sur rdv pour vous accompagner techniquement et administrativement dans le dépôt de vos dossiers sur la plateforme.

Retrouvez toutes les informations sur la page :

L'assistance à vos côtés  
([departement13.fr](http://departement13.fr))



**DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE**

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vous avez du mal à vous y retrouver ?  
Le Département vous accompagne

17 MAISONS DU BEL ÂGE DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET 2 MAISONS DE PROVENCE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS VOUS REÇOIVENT SUR RDV.

**MP JS** MAISONS DU BEL ÂGE

# L'Assistance à vos côtés

## CONTACTER L'ASSISTANCE POUR UNE AIDE TECHNIQUE

Nous écrire : <http://dpt13.fr/subv>

Nous appeler : 04 13 31 13 14 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30

## SE RENSEIGNER SUR LES SUBVENTIONS SECTEUR PAR SECTEUR

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

[https://www.departement13.fr/fileadmin/user\\_upload/assos/guide\\_assocs/guide\\_des\\_associations-2023.pdf](https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf)

## POUR VOUS AIDER PAS A PAS

Le tuto : <https://www.youtube.com/watch?v=jKPbKgoPO6o>



Le guide d'aide au dépôt de dossier :

[https://www.departement13.fr/fileadmin/user\\_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS\\_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf](https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf)

# Ordre départemental des bénévoles



Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur l'ensemble des bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.

Remise de médaille de l'Ordre départemental des bénévoles (ODB) selon 3 rangs :

- OR, 20 ans ou plus de bénévolat
- ARGENT, 10 ans ou plus
- BRONZE, 5 ans et plus.

Depuis 2022, 230 bénévoles ont reçu la Médaille de l'Ordre Départemental des bénévoles.

Pour mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association, le candidat doit remplir un dossier en ligne.

Suivez ce lien : [dpt13/odb](https://dpt13/odb)



# SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Dispositif  
**GRATUIT**

Objectif : Faire bénéficier les dirigeants bénévoles d'un réel cadre formel pour faire vivre une association.

La vie associative, particulièrement importante dans notre département, fonctionne grâce au bénévolat.

Depuis 2003, le Département finance une formation à l'attention des dirigeants bénévoles (président, trésorier, secrétaire) pour les petites associations, composées uniquement de bénévoles ou avec 1 ou 2 salariés. Cette formation se déroule sur 3 journées et aborde les aspects administratifs, budgétaires, comptables, ainsi que le projet associatif.

Chaque année, des sessions sont organisées, dont 2 hors Marseille. Chaque session organisée par le service de la vie associative, est destinée à une quinzaine de participants et se déroule à l'Hôtel du Département (pour celles organisées à Marseille). Ce dispositif est entièrement gratuit pour les participants. Les inscriptions se font directement auprès de la collectivité (bulletin téléchargeable ci-dessous), dans la limite des places disponibles.

➤ Renseignements au 04 13 31 39 23 ou 04 13 31 37 31 et demande d'inscription suivant le lien : (dans la limite des places disponibles) :

[Se former / S'informer - Vous êtes une association - Nos services – Site du Département des Bouches-du-Rhône \(departement13.fr\)](http://departement13.fr)



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU-RHÔNE**





# Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports

MPJS



# Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

## 2 MPJS sur le territoire Départemental

### AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence  
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence  
04 13 31 60 88 / [mpjs.aix@departement13.fr](mailto:mpjs.aix@departement13.fr)

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

### MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)  
13 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille  
04 13 31 68 20 / [mpjsmarseille@departement13.fr](mailto:mpjsmarseille@departement13.fr)

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

## Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation  
des familles et des jeunes

Accompagnement  
des associations

# Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation  
sur les aides du Département



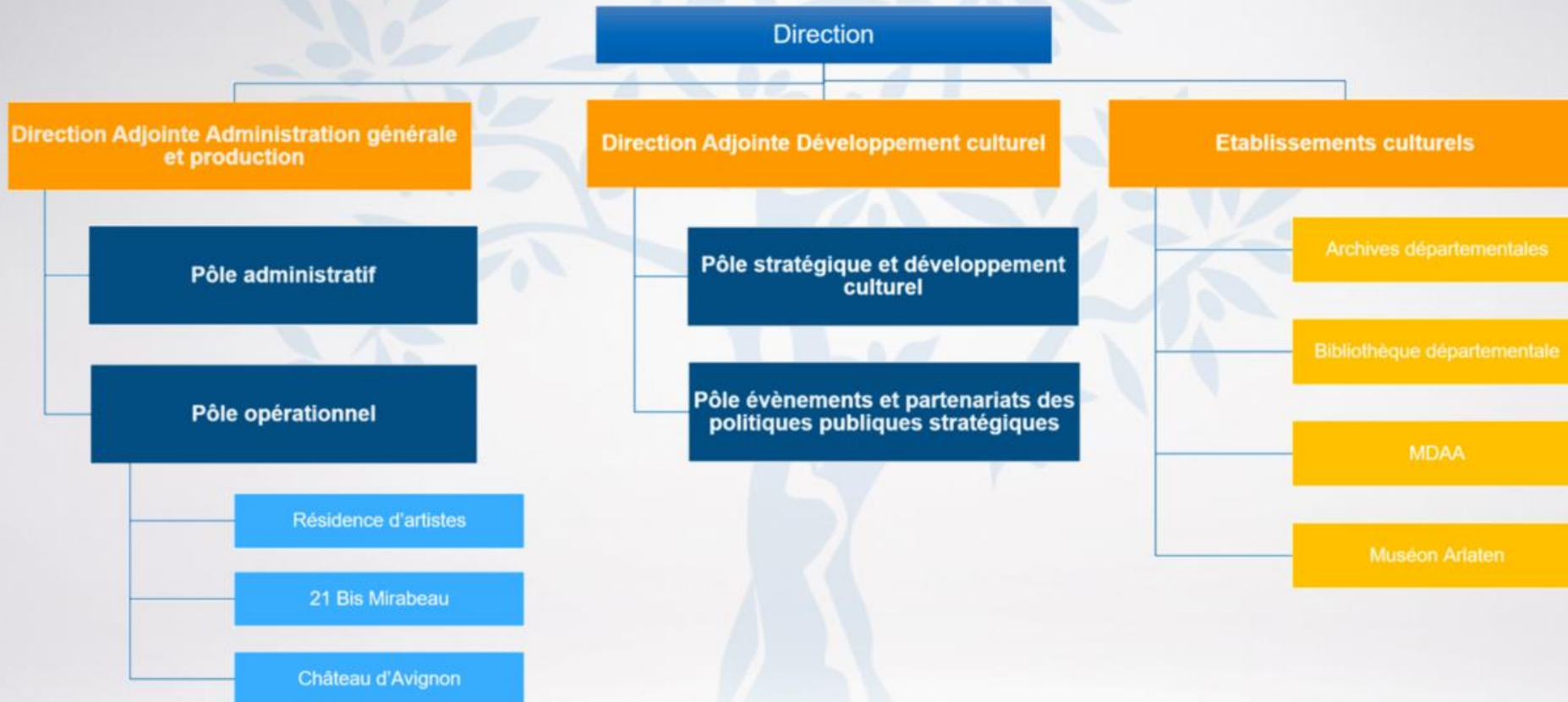
Un espace à la disposition  
des jeunes et des associations

Une programmation variée avec des  
événements mensuels et ponctuels



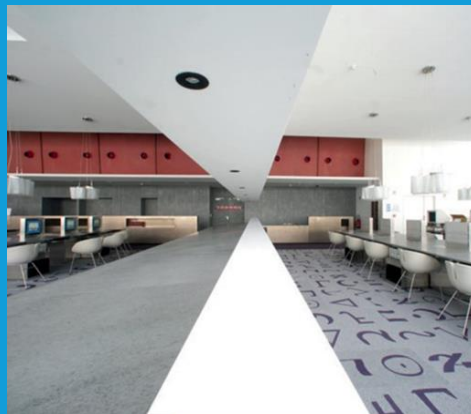
# DIRECTION DE LA CULTURE

# ORGANIGRAMME – DIRECTION DE LA CULTURE



# LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

- En 2023 : 352 798 contacts dont 307 534 usagers accueillis physiquement dans les établissements culturels du Département



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



- Créé en 1896 par Frédéric Mistral, ce « musée de poète », ce « poème en objets », a rouvert en 2021 après une importante rénovation menée par le Département des Bouches-du-Rhône avec le concours de l'architecte Michel Bertreux et du créateur Christian Lacroix.



- Situé près des vestiges du cirque romain, au bord du Rhône, le musée offre à ses visiteurs, depuis 1995, une large vision de l'archéologie d'Arles, du néolithique à l'Antiquité tardive.
- C'est **la plus importante collection archéologique antique de toute la Provence** présentée de façon soignée et élégante dans un bâtiment résolument contemporain.





## LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

- Établissement départemental installé dans le quartier d'Euroméditerranée depuis 2006, la Bibliothèque est chargée d'élaborer avec l'ensemble des acteurs du livre et de la lecture publique, une politique d'accès du plus grand nombre à la culture et au savoir.



## LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

- Créées pendant la Révolution française et installées aujourd'hui dans un magnifique bâtiment contemporain au cœur du quartier Euroméditerranée à Marseille, les Archives départementales conservent plus de 70 km linéaires de documents datant du Moyen Âge à nos jours.





# 21, BIS MIRABEAU

ESPACE CULTUREL DÉPARTEMENTAL

- Installé sur le cours Mirabeau en plein cœur d'Aix-en-Provence, le 21, bis Mirabeau - Espace culturel départemental occupe 200 m<sup>2</sup> en proposant des expositions variées, des ateliers de pratique artistique et de la médiation.



# CHÂTEAU D'AVIGNON



- Ancré en Camargue, le domaine départemental du Château d'Avignon au Saintes-Maries-de-la-Mer constitue un ensemble inattendu de verdure, d'architecture et de technologies, né de l'esprit novateur de son propriétaire Louis Prat-Noilly au 19<sup>e</sup> siècle.
- 21 hectares dédiés à la Culture et aux événements départementaux.

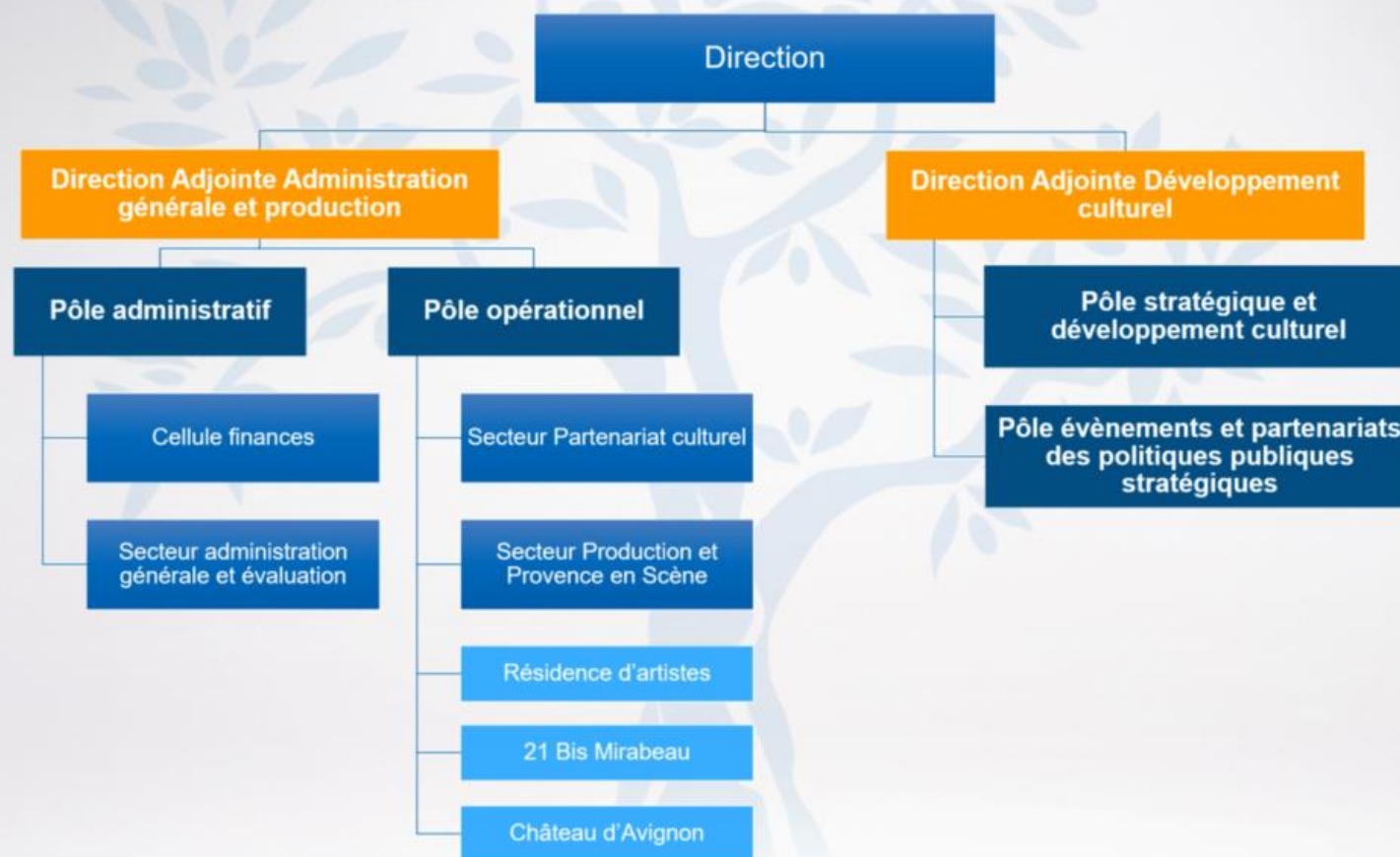


# RÉSIDENCE DES AULNES

- Le Centre Départemental de Création en Résidence des Aulnes situé au Domaine Départemental de l'Etang des Aulnes - Route de Vergières - 13310 Saint Martin de Crau, a pour objectif de répondre au besoin en lieux de travail et de répétition pour le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, cirque et arts de la rue) en accueillant des équipes artistiques en création.
- Par ses équipements (plateau de répétition, structure d'hébergement) et la qualité de son environnement naturel et de son accueil, le Domaine de l'Etang des Aulnes constitue un espace privilégié pour l'immersion nécessaire à la création artistique.



# FOCUS ORGANIGRAMME DADC ET DAAGP



# CHARGÉS DE MISSION ET INSTRUCTEURS

**Alisa FROSSARD, chargée de mission Activités disciplinaires et enseignement artistique – 04 13 31 18 63**

**Chargé de mission Culture provençale – en cours de recrutement**

**Valentine DEMRY, chargée de mission Livre et arts numériques – 04 13 31 16 85**

**Kevin STOUQUE, chargé de mission Musique – 04 13 31 20 49**

**Romain COUDENE, chargé de mission Spectacle vivant – 04 13 31 18 45**

**Manon DESPLCHIN, chargée de mission Arts plastiques – 04 13 31 18 77**

**Melissa BARTOLI, chargée de mission Audiovisuel – 04 13 31 14 33**

**Agnès BARRUOL, chargée de mission Patrimoine et monuments historiques – 04 13 31 18 39**

*Patrick BOTELLA, instructeur Activités disciplinaires et Culture provençale*

*Anne-Carine CHASTIN, instructeur Enseignement artistique*

*Virgine Boutard, instructeur Livre et arts numériques*

*Cloé JOUVAL, instructeur Musique*

*Pierre AUTRAN, instructeur Spectacle vivant*

*Najette JEDDAI, instructeur Spectacle vivant et Patrimoine*

*Emmanuelle WOLF, instructeur Arts visuels*

*Marie-Claude DAHAN, instructeur Patrimoine*



# APPELS A CANDIDATURE PROPOSES PAR LA DIRECTION DE LA CULTURE

- Chants de Noël : choix de producteurs
- Provence en Scène : choix de compagnies
- Ensemble en Provence
- Aide à la Résidence d'artiste : choix des compagnies
- Acquisition d'œuvre d'art : choix des artistes
- Aide à la Création : choix des compagnies
- Aide à l'édition : choix des artistes
- Aides aux salles de cinéma

Autant de comités composés de producteurs, directeurs de lieux de diffusion, CNC, programmeurs, artistes...

Le Département s'entoure de professionnels de la Culture dans son positionnement culturel.

# RECEVABILITÉ DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

## Porteur de la demande

### Porteurs de projet éligibles

- \* Associations
- \* Etablissements publics culturels

### Porteurs non éligibles

- \* Organisations à caractère politique
- \* Subventions à des fins culturelles et religieuses (exceptions liées aux travaux des édifices religieux)

## Nature de la demande

Action et/ou évènement d'intérêt général

### Fonctionnement général

Projet spécifique  
Manifestation  
Equipement

Compatibilité avec le guide des Associations et possibilité de contrôle de l'opération



# FONCTIONNEMENT, MANIFESTATIONS ET INVESTISSEMENT

- Aide au fonctionnement des associations, des compagnies permanentes ou ensembles artistiques de production et/ou création de spectacle vivant (théâtre, arts de la rue, cirque, danse, musique) et en lien avec la culture provençale basés dans les Bouches-du-Rhône.
- Aide à l'investissement des structures associatives ou SCIC œuvrant dans le domaine culturel.
- Aide aux Chorales
- Bourse à l'export



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



# LES **RENCONTRES** ASSOCIATIVES de Provence

SEPTEMBRE/NOVEMBRE 2024

